

A Vallon Pont d'Arc,  
Le 15 février 2021

## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE : POINT D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA CRISE COVID

Madame, Monsieur,

Je me permets de revenir vers vous afin de vous informer des dernières mesures sanitaires mises en œuvre au sein de l'hôpital de Vallon Pont d'arc dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

### ➤ Organisation de la première phase de la campagne de vaccination :

La campagne de vaccination a été minutieusement préparée par les professionnels et les médecins libéraux de l'établissement.

Au total, 62 résidents ou patients ont été vaccinés avec le vaccin PFIZER/BIO N'TECH, et ont reçu leur 2 injections, avec des sessions de vaccination qui se sont déroulés du 19 au 22 janvier 2021 et du 9 au 12 février 2021.

Parallèlement, les professionnels de santé ont aussi pu bénéficier de la vaccination. Au 15 février 2021, la couverture vaccinale des salariés de l'établissement représente 30% des effectifs.

**Attention : nous attirons votre attention sur le fait qu'être vacciné ne signifie en aucun cas la levée des mesures barrières, ni un retour à une vie normale au sein de l'EHPAD.**

A cette première phase de vaccination, va succéder une seconde phase, dans le courant du mois de mars, qui devra permettre à tous les résidents en ayant exprimé la volonté mais n'ayant pu en bénéficier lors de la première campagne de se faire vacciner (cette seconde campagne concernerait encore 40% des résidents).

### ➤ La sécurité sanitaire des personnes :

Les règles instituées par le communiqué du 14 décembre dernier restent toujours d'actualité. D'autres ont été renforcées par l'Etat par message d'alerte rapide sanitaire émis par le Ministère de la Santé et renouvelé depuis le 28 janvier 2021 :

- Maintien des règles d'organisation des visites
- Tests RTPCR à disposition pour tester une personne âgée ou un salarié en cas de doute de symptôme ou de situation de cas contact
- Suspension des visites dès l'apparition d'un cas COVID au sein de l'établissement dans les dix derniers jours
- Renforcement des mesures barrières et de la distanciation sociale, **port du masque chirurgical ou de type 1 obligatoire dans toute l'enceinte de l'établissement**
- Suspension des visites des personnes extérieures (professionnel de santé compris) ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours
- Les visiteurs rendant visite à leurs proches, ainsi que les intervenants, sont fortement invités à participer à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou laboratoire au centre de dépistage gratuit
- Confinement préventif de la personne âgée en chambre, le cas échéant, lors d'une détection de Covid +, d'un retour d'hospitalisation ou lors d'une admission.

➤ Concernant la Vie de l'établissement :

Dans le contexte si particulier que nous connaissons, une attention particulière a été portée à la prise en compte d'un nouvel accompagnement au sein du service animation.

Un accent a été mis sur le renforcement pérenne de l'équipe d'animation permettant d'accroître les actions favorisant la vie sociale et le lien social. Les animations et activités collectives, à visée conviviale et festive, en tout petit groupe, dans le respect des mesures barrières vont pouvoir être renforcées.

Le recrutement supplémentaire réalisé au service animation va permettre d'assurer une présence tous les week-ends d'un agent d'animation qui aura pour mission de favoriser et de réguler la vie collective et le lien social.

Dès le mois d'avril, la parution du journal interne, permettra de mettre en évidence la pertinence de ces nouvelles actions auprès des résidents.

Dans cet esprit de responsabilité, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Philippe ROURESSOL  
Directeur Général

Par délégation  
pour le  
Directeur  
Général



HOPITAL DE VILLENUEVE DE  
HOPITAL DE VALLON PONT D'ARC - EMOND DE RUONS